



# NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018



PLAN ÉTUDIANTS,  
ACCOMPAGNER CHACUN  
VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



enseignementsup-recherche.gouv.fr  
education.gouv.fr

# POURQUOI TRANSFORMER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

- Réduire un taux d'échec élevé en 1<sup>ère</sup> année de licence
- Mettre fin au tirage au sort pour décider de l'avenir des lycéens
  - Donner aux bacheliers de la voie professionnelle ou technologique de meilleures perspectives de réussite dans le supérieur

# CALENDRIER DE TERMINALE 2017-2018

-Réception - acceptation des propositions  
-Phase complémentaire  
-Inscription administrative

Elaboration du projet d'orientation

Consolidation du projet et saisie des vœux

Confirmation vœux

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

Echanges avec le professeur principal

Informations sur : [www.terminales2017-2018.fr](http://www.terminales2017-2018.fr)

1<sup>ère</sup> semaine de l'orientation

2<sup>ème</sup> semaine de l'orientation et Journées Portes Ouvertes

Intentions d'orientation : Fiche dialogue

1<sup>er</sup> conseil de classe : recommandations

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

★ 22 janvier : début saisie vœux

★ 13 mars : fin saisie vœux

★ 31 mars : date limite confirmation vœux

Consolidation du projet sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) : attendus et indicateurs par formation

Saisie des vœux (jusqu'au 13/03) puis confirmation sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

2<sup>ème</sup> conseil de classe : fiches Avenir

Examen de chaque vœu dans le supérieur

★ A partir du 22 mai

Réception- acceptation des propositions par les futurs étudiants puis inscription

★ Baccalauréat (écrit)



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

# Elaboration du projet d'orientation

---

Quelles nouveautés pour mieux accompagner les lycéens vers le supérieur ?

# L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement  
à l'orientation dès  
le 1<sup>er</sup> trimestre

- ➔ Dès décembre : 2 professeurs principaux en terminale
- ➔ Pendant l'année scolaire : d'autres membres de l'équipe éducative peuvent être tuteurs
  - ➔ Des heures d'accompagnement personnalisé consacrées à l'orientation
- ➔ Une fiche « dialogue pour l'orientation » à renseigner par l'élève
- ➔ Le rôle renforcé du conseil de classe de terminale

Un espace en ligne dédié aux élèves de terminales : [www.terminales2017-2018.fr](http://www.terminales2017-2018.fr)

# L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DES VŒUX

**JANVIER > MARS 2018**  
**VŒUX**

dès le 15  
janvier

## ➔ La plateforme : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

> A partir du 15 janvier 2018 : **Consultation et inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**

> Contact possibles avec le service académique d'information et d'orientation.

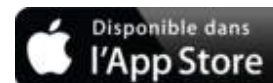
## ➔ L'application Parcoursup

> Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

> en version Android



et iOS



# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

## ➔ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

> Contenu, les attendus, éléments pris en compte

## ➔ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite

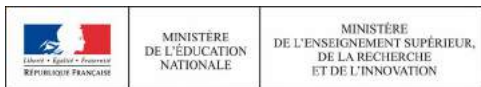
> Affichage du nombre de places proposées en 2018

> Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2017

> Affichage des taux de passage en 2<sup>ème</sup> année et de réussite selon le bac.

> Information sur les débouchés et des taux d'insertion professionnelle

Exemple



**PLAN ÉTUDIANTS**  
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

## > Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

### Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent des **enseignements scientifiques** pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus, et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

### Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent fréquemment aux étudiants de **rédiger des documents de synthèse ou des mémoires**, et d'en assurer la **présentation orale**. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les **compétences rédactionnelles** sont essentielles. Il s'agit à ce niveau de **pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations**.

### Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de **pratique sportive**. Il semble nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives, afin de pouvoir être confronté en toute sécurité à cette pratique intense.

### Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie majoritairement aux **métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation**, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, **l'intérêt manifesté pour des fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout**.



# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

## > Exemple d'attendus de réussite pour le DUT Génie électrique et informatique industrielle

### Mobiliser des compétences générales

- Etre actif dans sa formation : participer et manifester son envie d'apprendre
- Mobiliser ses **compétences en français** pour **comprendre un énoncé scientifique** et **rédiger une solution à un problème**
- Avoir une connaissance suffisante de **l'anglais** permettant de progresser pendant la formation

### Faire preuve de qualités humaines

- Avoir **l'esprit d'équipe** et savoir s'intégrer dans les **travaux de groupe** via les projets, travaux pratiques
- Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite

### Mobiliser des compétences techniques et scientifiques

- **Montrer sa motivation et sa curiosité** pour la technologie et les sciences en général
- Savoir mobiliser ses connaissances pour **répondre à une problématique scientifique**
- **Elaborer un raisonnement structuré** et adapté à une situation scientifique

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- ➔ Certaines formations sont proposées hors [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) (liste non exhaustive)

## Les formations hors [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

- > les lycéens peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives et non sélectives dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**
- > Les lycéens **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées .

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > Un vœu multiple permet de regrouper des formations par type (**BTS, DUT, CPGE, Licence**).
- > Un vœu multiple **compte pour un seul**.
- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux**.

**Au total, le lycéen peut formuler :**

- De 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (1/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour les BTS et DUT :

- > Ils sont **regroupés par spécialité** (exemple de vœu multiple : BTS Négociation et relation client)
- > **Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > **10 sous-vœux maximum** pour les BTS et DUT
- > **Une liste distincte pour les formations en apprentissage**

**Exemple : Arnaud demande le BTS « négociation et relation client » dans 7 établissements**

➔ Dans le décompte total d'Arnaud, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (2/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour les CPGE :

- > elles sont **regroupées par voie** (exemple CPGE MPSI – Mathématiques, Physiques et sciences de l'ingénieur)
- > **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu**
- > **10 sous-vœux maximum** pour une voie de CPGE

### Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

- Lycée A à Paris sans internat
- Lycée B à Paris sans internat
- Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

➔ Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (3/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour certaines licences ou Paces (hors Paces Île-de-France) :

- > Certaines licences ou Paces **peuvent être regroupées par mention par région académique** (exemple de vœu multiple : Licence de Droit dans la région X)
- > **Chaque établissement proposant une même mention correspond à un sous-vœu**
- > **10 sous-vœux maximum pour** les licences ou Paces.
- > Les licences et Paces concernées par les vœux multiples seront affichées sur Parcoursup

**Exemple : Paul demande la licence mention « Droit » dans la région X et il choisit les établissements suivants**

- Université A
- Université B
- Université C

➔ Dans le décompte total de Paul, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (4/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé



# COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Jusqu'au  
31 mars

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > compléter leur dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- > confirmer leurs vœux

➔ Date limite de confirmation des vœux : 31 mars

- > si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux :  
13 mars (soir)

Avis équipe pédagogique :  
du 14 au 31 mars

## ➔ Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

### > Notamment au 2<sup>ème</sup> conseil de classe

- Examen des vœux avec **bienveillance et confiance**.
- Remplissage de **la fiche Avenir**

## ➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) à partir du 22 mai

### Elle comprend

- les notes de l'élève
- l'appréciation du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

# L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril - Mai

- ➔ Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur grâce à :
  - > La fiche Avenir
  - > le projet de formation motivé par l'élève
  - > les résultats scolaires
  - > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

# UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

## → La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

### > Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- admission sur dossier

### > Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES (1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé)

- l'université peut proposer un parcours de formation personnalisé
- si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées) :
  - les vœux sont ordonnés par les universités en fonction du profil

**Attention: l'université accepte des candidats provenant de tout le territoire mais avec des quotas pour les élèves ne provenant pas de l'académie**

# UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

## ➔ A noter: spécificités pour la voie professionnelle et technologique

### > Lycéens de la voie professionnelle

- un nombre de **places réservé en BTS.**
- **Liaison bac professionnels -BTS** avec une admission « parfois » anticipée.

### > Lycéens de la voie technologique

- Un nombre de **places réservé en DUT.** ( avec potentiellement un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite)

## ➔ A noter : dispositif « meilleurs bacheliers » dans tous les lycées

# NOUVEAUTÉ

> Un lycéen peut **demande une année de césure** directement après le bac

- Une durée qui peut varier
- Demande à faire via Parcoursup
- L'établissement doit être informé au moment de l'inscription
- La césure n'est pas de droit
- Le lycéen est inscrit dans la formation qui l'a accepté pendant la césure
- Droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

# UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

**Une offre de formation enrichie sur 5 ans :  
130 000 places créées notamment dans les filières les plus demandées**

## **Quelles places sont créées ?**

- dans les filières très demandées avec un taux d'insertion élevé
- dans de nouvelles filières liées à l'évolution du marché de l'emploi
- en BTS et DUT pour accueillir notamment les bacheliers professionnels et technologiques

# L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DE RÉCEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

Consultation des propositions à partir du 22 mai

## MAI > SEPTEMBRE 2018 RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

- Le lycée prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions
  - > Quand une proposition arrive, une alerte est envoyée à l'élève.
  - > Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail
  - > Interruption des propositions pendant les épreuves du baccalauréat.



# COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## → Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir du 22 mai

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

## → Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

---

# DÉLAIS POUR ACCEPTER À UNE PROPOSITION

---

Réponses aux propositions à partir du 22 mai

- 7 jours du 22 mai au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août
- Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/2)

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- Il doit accepter **une seule proposition**.
- Il peut maintenir ses **vœux en attente**
- Il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

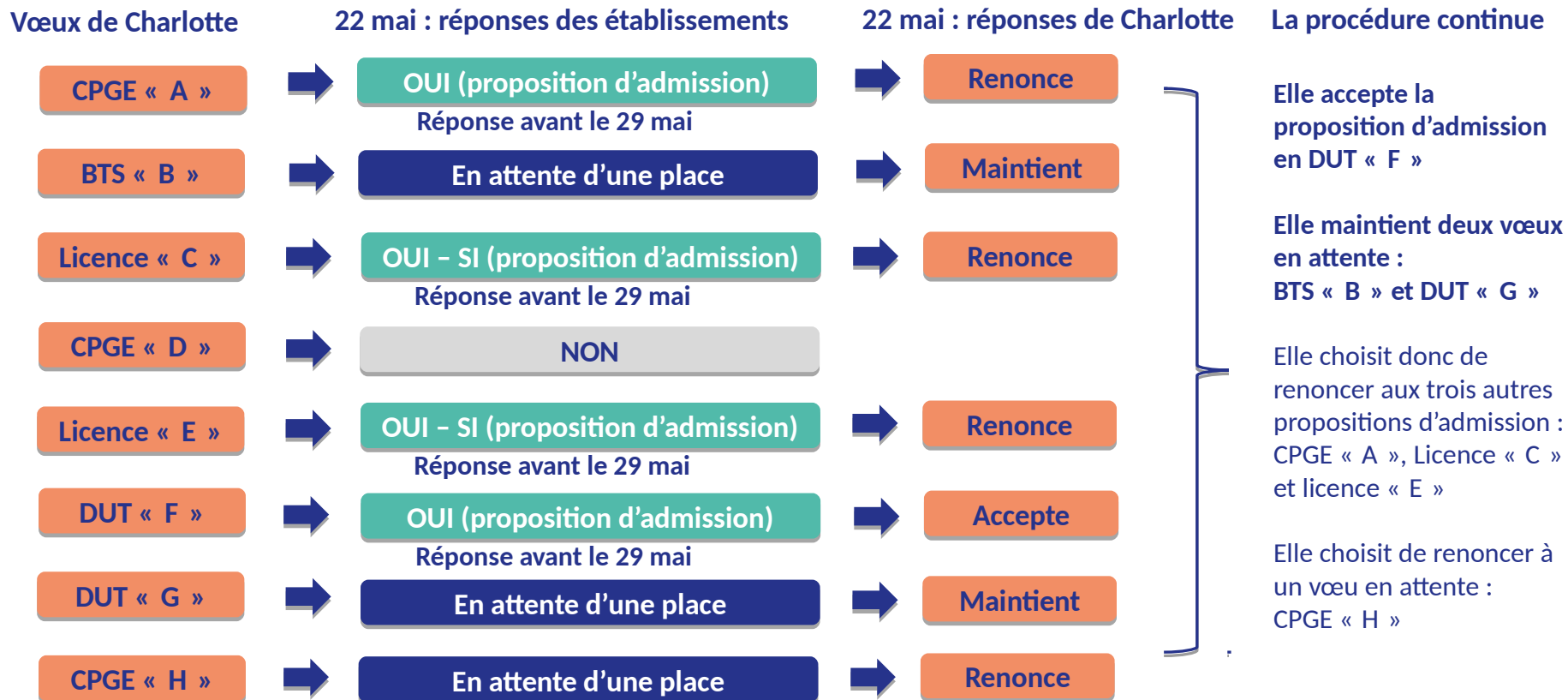
- **Attendre que des places se libèrent**

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- **nouveau** : dès le 22 mai, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui **faire des propositions de formation**

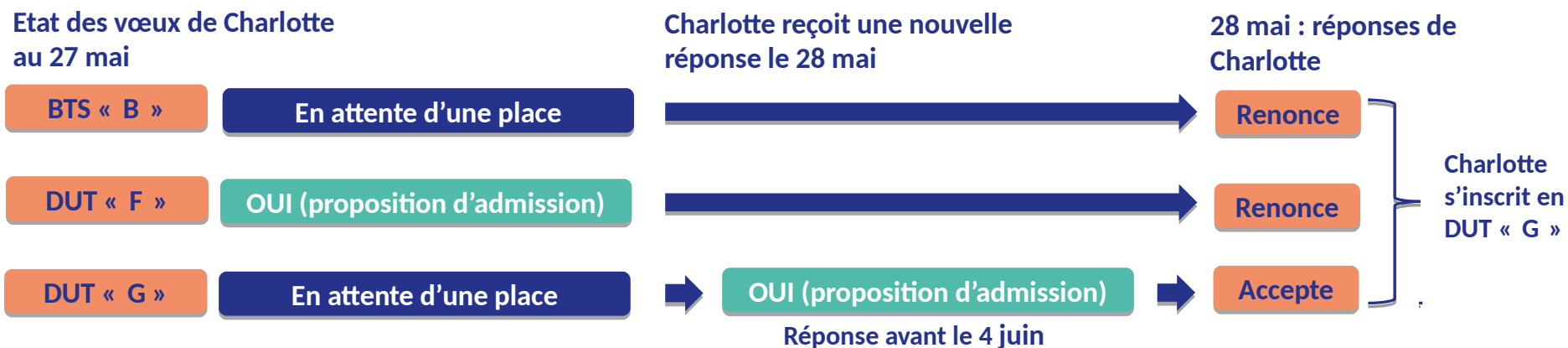
# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

# L'APPRENTISSAGE

→ 2 propositions possibles :

→ « Accepté sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage »

→ « Refusé par la formation en apprentissage »



NOUVEAUTE: Sous réserve d'un contrat d'apprentissage et de places disponibles, l'élève est obligatoirement accepté.

# S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

à partir des  
résultats du bac

- ➔ Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer
  - > Ces formalités sont propres à chaque établissement.
  - > Démissionner si vous avez une autre proposition hors Parcours Sup'

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription  
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

# L'ESSENTIEL SUR LA PHASE COMPLÉMENTAIRE



**JUIN > SEPTEMBRE 2018**  
**PHASE**  
**COMPLÉMENTAIRE**

- après les résultats du bac, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux
- pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales



**Garantie d'une place pour chaque élève**



---

# LA VIE ÉTUDIANTE

---

- Inscription Crous du 15 Janvier au 31 Mai (DSE)
- Forum Campus le 6 mars (après-midi) au lycée Lumière
- Participer aux portes ouvertes et/ou possibilité de stage d'immersion.
- Forum Sup' info
- Voir AS en cas de difficultés financières qui pourraient bloquer l'accès à la vie étudiante

Mme BERTRAND Sophie et  
Mme SIGISMONDI Anne-fleur

Psychologues de l'éducation  
nationale



 [enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr)  
 @sup\_recherche

[education.gouv.fr](https://education.gouv.fr)

 @EducationFrance

#PlanEtudiants



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION